



2026
Commune d'Epône
Conseil Municipal du 21/04/2026 – Délibération 4 n° 26-030
7.1 Finances locales – Décisions budgétaires

République Française
Liberté Égalité Fraternité
Commune d'Epône

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Limay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'EPONE

SEANCE DU MARDI 21 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Emmanuel BOLLE, Maire d'Epône.

Présents :

M. Emmanuel BOLLE, Mme Isabelle ROMAIN, M. Stéphane TRUFFAUT, Mme Catherine MENETTRIER, M. Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Elsa SERRANO, M. Didier SOUQUET, Mme Nelly ERMACORA, M. Kamel RAFAÏ, Mme Emilie OUAZI, M. Laurent ANDRIEU, Mme Nathalie POTTIER, M. Anthony HOLLAND, M. Yanis AKRICH, Mme Sandra NIYONGERE, M. Théodore WAGNER, Mme Amira GOULAHIANE, M. Philippe JACQ, Mme Héléne LACAÏLLE, M. Gilles VASSE, Mme Agnès MERRIEN, M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, Mme Danièle MOTTIN, M. Rodolphe DRUART, M. Jean-Marc JUSTINE.

Absents ayant donné procuration :

Mme Eliane E SA procuration à M. Navid HUSSAIN-ZAIDI ;
M. Olivier ECHARD procuration à M. Jean-Marc JUSTINE ;
Mme Béatrice DI PERNO procuration à M. Ivica JOVIC.

Monsieur Didier SOUQUET est élu secrétaire de séance.

DATE DE LA CONVOCATION :

15/04/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	29
Présents	26
Votants	29

DATE D'AFFICHAGE :

15/04/2026

OBJET : REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2025 AU BUDGET PRIMITIF 2026

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction comptable M 57.

Considérant que conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Financier Unique ;

Considérant toutefois qu'il est possible de procéder à la reprise anticipée des résultats sur la base du CFU, soit provisoire, soit définitif, ainsi que de l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2025 ;

Considérant ci-dessous les résultats du Compte Financier Unique 2025, validés par le Comptable Public :



2026
Commune d'Epône
Conseil Municipal du 21/04/2026 – Délibération 4 n° 26-030
7.1 Finances locales – Décisions budgétaires

Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement	10 621 490,77 €
Dépenses de fonctionnement	9 979 641,00 €
RESULTAT 2025	+ 641 849,77 €
Résultat antérieur reporté	+ 879 378,95 €
RESULTAT DE CLOTURE 2025	+ 1 521 228,72 €

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement fait l'objet d'une affectation pour la couverture du besoin de financement.

Section d'investissement

Recettes d'investissement	3 513 700,08 €
Dépenses d'investissement	3 661 315,72 €
RESULTAT 2025	- 147 615,64 €
Résultat antérieur reporté	- 645 702,78 €
RESULTAT DE CLOTURE 2025	- 793 318,42 €

Le résultat de clôture de la section d'investissement est un solde d'exécution qui fait l'objet d'un report pur et simple au budget de l'exercice 2026 qu'il soit déficitaire ou excédentaire.

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2025	+ 727 910,30 €
--	-----------------------

Considérant l'avis favorable de la commission Finances, Ressources humaines, Affaires générales, Intercommunalité, consultée le 14 avril 2026.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Stéphane TRUFFAUT, Adjoint au Maire, délégué aux Finances, Ressources Humaines, Affaires générales et Intercommunalité ;

Après en avoir délibéré, à l'Unanimité (29 Voix Pour).

Article 1^{er} : DECIDE de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2025 au prochain Budget Primitif 2026 ;

Article 2 : D'AFFECTER les résultats 2025 au Budget Primitif 2026, comme suit :

Résultat de clôture d'investissement 2025 (Compte 001 – dépense d'investissement)	- 793 318,42 €
Restes à réaliser au 31/12/2025 Recettes (Chapitre 13 – recettes d'investissement)	107 975,00 €
Restes à réaliser au 31/12/2025 Dépenses (Chapitres 20, 21 et 23 – dépenses d'investissement)	- 402 475,00 €
Solde des RAR 2025	- 294 500,00 €
Besoin de financement	1 087 818,42 €
Affectation en Réserves (Compte 1068 – recette d'investissement)	1 087 818,42 €
Report à nouveau de fonctionnement (Compte 002 – recette de fonctionnement)	433 410,30 €

Article 3 : PRECISE que la délibération sera adressée à :

- La Préfecture de Versailles ;
- Au Service de Gestion Comptable de Mantes-la-Jolie.





2026
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 21/04/2026 – Délibération 4 n° 26-030
7.1 Finances locales – Décisions budgétaires

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

EPONE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte
Transmis au Préfet des Yvelines
Le **29 AVR. 2026**
Et publié/affiché le **29 AVR. 2026**

M. Didier SOUQUET
Secrétaire de séance



Emmanuel BOLLE

Maire d'Épône

